

News Release

Minister for
International
Trade



Communiqué

Ministre du
Commerce
extérieur

N^o 254 A

Le 21 décembre 1988

ACCORD ENTRE LE CANADA ET LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
SUR LES PRATIQUES DES SOCIÉTÉS PROVINCIALES
DES ALCOOLS

(RECTIFICATIF)

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans le troisième paragraphe de notre communiqué n^o 254 du 20 décembre. La troisième phrase aurait dû se lire comme suit: "L'accord conclu avec la CE permet aussi une élimination plus graduelle que ce que prévoit l'Accord de libre-échange pour les vins mélangés produits en Ontario et en Colombie-Britannique".

- 30 -